



MUNICIPALITÉ DE  
*Sainte-Thècle*

## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ** par le soussigné, Madame Valérie Fiset, directrice générale, greffière-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance du conseil municipal, **LUNDI 2 OCTOBRE 2023, À 20H00 AU 301 RUE SAINT-JACQUES, SAINTE-THÈCLE.**

Cet avis, vous est donné en vertu de l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

### 1. DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE AFFECTÉ :

- Lot 4 757 401 cadastre du Québec, 130 7<sup>ième</sup> Avenue Lac-Croche-Nord, Sainte-Thècle.

### NATURE ET EFFETS :

- La dérogation mineure consiste à se rapprocher de la ligne avant (rue) à 4,7 mètres et le règlement prévoit une marge de recul de 7.6 mètres
- Tel que prévu à l'article 7.1 du règlement de zonage #337-2016 de la Municipalité de Sainte-Thècle.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil lors de cette séance relativement à ces demandes.

Avis donné à Sainte-Thècle, ce 15 septembre 2023

Mme Valérie Fiset,  
Directrice Générale, greffière-trésorière